

Un plan pour s'attaquer aux émissions de CO₂

Le canton de Genève se dote d'un plan climat pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030, par rapport à 1990. Les six axes stratégiques retenus vont de la réduction des énergies fossiles dans le bâti et la mobilité à la protection de la population. Il s'agit de «contribuer de manière déterminante à tenter de limiter les dégâts, qui sont déjà irréversibles», a indiqué mercredi devant les médias François Longchamp, président du Conseil d'Etat. Le premier volet de ce plan dresse un état des lieux et définit les objectifs globaux et les axes stratégiques. Dans le second volet, annoncé pour 2016, seront élaborées les mesures concrètes.

En 2012, le canton a émis près de 4,3 millions de tonnes de CO₂. L'essentiel des émissions cantonales provient des bâtiments (46%), de la consommation (31%) et de la mobilité (20%).

Trop difficile à déterminer, la part des émissions provenant du trafic aérien de l'aéroport ne figure toutefois pas dans ce chiffre. «La part du transport aérien est très importante. Il faut stabiliser voire réduire ces émissions-là», a précisé le magistrat, qui évoque une remise en question de certains comportements, comme les déplacements aériens bon marché le temps d'un week-end. Le canton pourrait exiger la fixation du prix juste pour les vols. Il pourrait aussi favoriser la venue d'avions plus gros, plus économes en matière d'émissions que les vols low cost.

Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030, le canton envisage de se mettre à amender les propriétaires qui n'ont pas respecté l'obligation d'assainir leurs fenêtres, a fait savoir le conseiller d'Etat Antonio Hodgers. ATS